

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN,
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean -Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibération n°2017-01-01), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER (sauf délibération n°2017-01-07), Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2017-01-02 à 08), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibérations n°2017-01-15 et 16), Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Caroline DOUCERAIN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Philippe BRILLAULT,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,
M. Arnaud HOURDIN a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Thierry VOITELLIER a donné pouvoir à M. Hervé FLEURY,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,
M. Olivier de LA FAIRE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Martine SCHMIT,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 janvier 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} février 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Changement de nom de la gare SNCF « Fontenay-le-Fleury-Bois d'Arcy » et de ses panneaux de signalétique.
Convention de financement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et SNCF Mobilités.**

M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-I-2° ;
Vu les courriers du 18 février 2016 du Maire de Bois d'Arcy et du 7 avril 2016 des Maires de Fontenay-le-Fleury et de Bois d'Arcy relatifs à la demande de changement de nom de la gare SNCF de Fontenay-le-Fleury ;
Vu le courrier du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) du 10 octobre 2016 indiquant son accord pour ce changement de nom ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu l'avis favorable de la commission déplacements du 8 novembre 2016 ;
Vu le budget de l'exercice en cours.

Les communes de Bois d'Arcy et de Fontenay-le-Fleury ont fait part à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et à SNCF Mobilités de leur souhait de voir modifier le nom de la gare de « Fontenay-le-Fleury » en gare de « Fontenay-le-Fleury / Bois d'Arcy ».

En effet, la ville de Bois d'Arcy ne dispose pas de gare sur son territoire. Cependant, le réseau de bus permet un rabattement vers la gare de Fontenay-le-Fleury. Une nouvelle signalétique permettrait ainsi une meilleure visibilité de la commune de Bois d'Arcy et de sa zone d'activité.

Le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) est favorable à ce projet par l'adjonction du sous-titre « Bois d'Arcy » au fronton du bâtiment de la gare de Fontenay-le-Fleury et sur les panneaux d'information situés sur les quais, sous réserve que la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc prenne en charge le coût de cette modification de signalétique.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire que les travaux de modification de la signalétique, dont le montant s'élève au maximum à 52 500 € TTC, soient financés par la communauté d'agglomération et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Gares & Connexions, filiale de SNCF Mobilités.

Une convention de financement entre Versailles Grand Parc et SNCF Mobilités, objet de la présente délibération, définit les conditions de réalisation et de financement de ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver la convention de financement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et SNCF Mobilités pour la réalisation par la filiale SNCF Gares & Connexions des travaux relatifs au changement de signalétique de la gare de Fontenay-le-Fleury, dont le montant des dépenses s'élève à 52 500 € TTC pour l'Intercommunalité ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de l'exercice en cours, au chapitre 204 : « subventions d'équipement versées », nature 2041641 : « biens mobiliers, matériel et études », fonction 815 : « transports urbains ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 66

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 77 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de Mme Charton)*

Pour le Président,
Par déléguation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-01-05

Résumé de l'acte : Changement de nom de la gare SNCF « Fontenay-le-Fleury-Bois d'Arcy » et de se...

Date de décision : 31/01/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.5. Subventions

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 06/02/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20170131-2017-01-05-DE

Pièces jointes :

2017-01-05 Changement nom gare Fontenay.pdf

2017-01-05 annexe - Changement nom gare SNCF Fontenay.pdf

Historique :

06/02/2017 14:58:47	Reçu	Armelle Salvador
06/02/2017 14:59:46	En cours de transmission	
06/02/2017 15:00:46	Transmis en Préfecture	
06/02/2017 15:03:27	Accusé de réception reçu	